



La prison de Lenzbourg, dans le canton d'Argovie...

© Arnd Wiegmann/REUTERS

**JUSTICE** Céline Zünd - Publié mardi 22 octobre 2018

## Des rencontres en prison pour soigner les victimes

**Dans la prison de Lenzbourg, des victimes rencontrent des auteurs d'infractions pour parler de leurs traumatismes. Cette démarche de justice restaurative, inédite en Suisse, vise à faire une place aux émotions oubliées lors du procès et à susciter l'empathie chez les détenus.**

Mirjam se souvient bien du jour de la mort de ses grands-parents, en 2006, à Berlin. Ses parents l'attendaient au poste de police et lui ont annoncé la nouvelle: son frère de 21 ans a assassiné grand-papa et grand-maman à coups de couteau. Douze ans plus tard, attablée dans un café villageois de la région bâloise, l'infirmière allemande de 32 ans raconte ce besoin de comprendre, qui la tenaille depuis. «La police, les experts, les journaux en parlaient, mais rien ne me semblait réel. Jusqu'à ce que je voie moi-même la scène du crime. C'était extrême. Avec mon oncle, j'ai commencé à nettoyer la maison. J'en avais besoin pour comprendre.»

Au cours des années qui suivent, Mirjam se rend en prison pour questionner son frère, le confronter aussi à sa douleur. «Il a été arrêté et enfermé immédiatement. Nous, on a dû continuer à vivre avec cela au quotidien.» Aujourd'hui, la jeune femme habite en Suisse avec son époux et ses deux enfants. Les visites carcérales en Allemagne se sont espacées. Mais sa quête de sens, elle, n'est pas terminée. Le dernier chapitre s'est déroulé entre les murs de la prison de Lenzbourg.

### Un espace de dialogue

Au mois de juillet dernier, Mirjam a participé à des rencontres d'un nouveau genre, dans une petite salle du centre pénitentiaire argovien. Chaque mardi pendant neuf semaines, quatre

victimes et neuf auteurs d'infractions se sont réunis dans un cadre confidentiel. Ce programme, initié par le Forum suisse pour la justice restaurative, vise à créer un espace de dialogue, dans lequel les victimes d'une infraction peuvent parler du tort subi. Les auteurs de délits variés tels que brigandage, meurtre ou harcèlement sont invités de leur côté à expliquer leurs actes. Une première séance a eu lieu fin 2017. Une troisième se tiendra en janvier prochain.

En Amérique du Nord, la justice restaurative existe depuis les années 1970. En Suisse, la prison de Lenzbourg fait office de pionnière. Pour son directeur Marcel Ruf, cette démarche s'inscrit dans la mission de l'autorité d'application des peines: «Nous sommes tenus par la loi d'offrir aux détenus des activités qui ont du sens.» Le directeur de prison voit là une occasion, pour le système judiciaire, de «faire quelque chose pour les victimes»: «Je suis convaincu que ce type de séances permet de réparer des traumatismes, mais aussi de déconstruire les peurs liées aux détenus.»

### **«J'ai appris à parler»**

Bien souvent, suite à un traumatisme, le besoin de comprendre va de pair avec celui de parler. Mirjam a grandi dans un environnement chrétien conservateur. «Le genre de milieu où on a tendance à cacher les choses sous le tapis», dit-elle. Après le drame qui a frappé sa famille, l'infirmière décide de faire l'inverse: «Le crime de mon frère est lié au silence. Il n'a pas osé exprimer ses pulsions suicidaires, son mal-être. S'il y a bien une chose que j'ai apprise de cet événement, c'est à parler.» Or la procédure pénale laisse peu de place à la parole des victimes, poursuit-elle: «Les proches ont beau être directement concernés, ils n'ont souvent pas l'occasion de s'exprimer lors du procès.»

« Une fois passé le procès, raconter augmente la conscience de sa propre responsabilité »

Marcel Ruf, directeur de la prison de Lenzbourg

Lorsqu'une confrontation directe entre un agresseur et sa victime n'est pas possible, en raison du risque de retraumatisation ou du refus d'une des parties, les dialogues entre victimes et auteurs peuvent prendre une forme indirecte. Dans le programme auquel Mirjam a participé à Lenzbourg, condamnés et victimes ne sont liés que par la nature du délit autour duquel le dialogue s'installe. Ainsi, au cours des neuf séances dans la prison, Mirjam a pu échanger avec le détenu Robin\*, condamné il y a quatorze ans à 19 ans de prison pour un meurtre en Suisse.

### **«Comme un coup de poing dans la figure»**

Le récit de Mirjam a laissé Robin figé sur sa chaise. «C'est comme un coup de poing dans la figure. Tu te retrouves confronté non seulement à la douleur corporelle, mais aussi à celle de l'âme. Ce cours vise à développer l'empathie. Il m'a permis de confirmer que je suis sur la bonne voie», explique le détenu, rencontré entre les murs de la prison. Robin a tiré sur un inconnu de 21 ans. Il avait 35 ans alors et un lourd passé d'héroïnomane. Déjà condamné une première fois pour trafic de drogue, le soir des faits, il se trouvait en permission de sortie depuis cinq mois.

Difficile de trouver des volontaires comme Robin. D'autant plus qu'en participant à un programme de justice restaurative, un prisonnier ne peut espérer voir sa peine réduite ou sa

demande de sortie favorisée, souligne Marcel Ruf: «Certains ne voient simplement pas pourquoi ils devraient revenir sur leurs actes après avoir été condamnés. D'autres sont convaincus de leur innocence.» Mais lorsqu'un détenu s'ouvre au dialogue, la démarche ne peut qu'être bénéfique, estime le directeur: «Une fois passé le procès, raconter augmente la conscience de sa propre responsabilité.» Marcel Ruf se montre toutefois prudent quant aux effets bénéfiques rapportés sur la récidive: «Ceux qui entrent dans un tel processus ont sans doute moins de risques de récidiver avant même de commencer.»

La justice restaurative vise aussi à éclairer les zones d'ombre et les questions qui subsistent lorsque les portes du tribunal se sont refermées. «J'ai accepté de vivre avec des points d'interrogation, souligne Mirjam. Mais parler avec d'autres auteurs de crimes m'a permis de comprendre des choses que mon frère n'a jamais pu expliquer.» Parfois, la question du pourquoi reste en suspens. «Je suis en thérapie depuis dix ans. Je ne peux toujours pas expliquer mon geste. Mais je sais que ma victime m'accompagnera jusqu'à la fin de ma vie», dit Robin.

\* Prénom d'emprunt

---

## La Suisse romande frileuse

*Si la justice des mineurs a déjà recours à la médiation pénale, l'idée d'instaurer un dialogue entre auteurs et victimes d'infractions peine à s'installer dans les prisons pour adultes. En Suisse romande, l'avocate et professeure de droit pénal Camille Perrier Depeursinge, présidente de l'Association pour la justice restaurative en Suisse (Ajures), s'active depuis 2014 pour introduire cette pratique dans le milieu carcéral. Elle a obtenu une autorisation du canton de Genève pour organiser à l'établissement de La Brenaz des échanges entre des auteurs d'infractions et leurs victimes. Plusieurs détenus ont montré leur intérêt. A ce stade, un seul d'entre eux, un cambrioleur, a établi un contact par correspondance avec les victimes qui le souhaitaient. Des discussions sont en cours pour étendre la démarche à d'autres établissements pénitentiaires du canton.*

*Mais les freins politiques restent tenaces: manque de ressources, de temps, peur de prendre des risques. «Les autorités sont très frileuses à l'idée d'ouvrir la prison aux victimes, comme si on laissait entrer le mouton dans le repaire des loups», résume Camille Perrier Depeursinge. Contactés par l'Ajures, le Valais et Neuchâtel ont pour l'instant décliné, tandis que Vaud n'a pas répondu et que Fribourg a accepté d'entrer en matière.*

**Lire le portrait de Camille Perrier Depeursinge:**  
[Une passionaria du dialogue entre le détenu et sa victime](#)

---

Source:

<https://www.letemps.ch/suisse/rencontres-prison-soigner-victimes>